

Nom / Prénom

Numéro de candidat·e·x

Comptable spécialisé·e·x edupool.ch

18 octobre 2023

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

Durée / Points

90 minutes / 90 points

Les bases juridiques en vigueur au 1er janvier de l'année d'examen font foi.

Cette partie d'examen comprend 12 pages, page de garde incluse. Vérifiez le nombre de pages avant le début de l'épreuve.

Nous vous souhaitons plein succès.

Visa expert·e·x 1:

Visa expert·e·x 2:

Points

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée pour les désignations de personnes et les noms se rapportant à des personnes. Les termes employés s'appliquent sans distinction à tous les sexes. Cette forme linguistique réduite est utilisée uniquement pour des raisons rédactionnelles et n'exprime aucun jugement de valeur.

Indications pour tous les problèmes

- Respectez une présentation claire et soignée.
- La TVA est à prendre en considération uniquement lorsque l'indication, par exemple «TVA 7.7 % incluse» ou «comptabilisation selon la méthode au net», est mentionnée dans la consigne et que sa comptabilisation est nécessaire.
- Les comptes à disposition se trouvent sur l'extrait du plan comptable général PME annexé. Aucun autre compte ne pourra en principe être utilisé, exception faite lorsque dans la consigne un compte spécifique est proposé pour la comptabilisation de l'opération.
- Pour les conversions de cours de change, à condition que dans l'exercice concerné aucun cours ne soit donné, le tableau des cours de change figurant sur l'extrait du plan comptable général PME fera office de référence.
- Les écritures comptables devront contenir la désignation des comptes en toutes lettres, par exemple Banque / Caisse, et non en chiffres (numéro de compte). Pour les comptes d'impôt préalable TVA, veuillez ajouter le numéro du compte dans l'intitulé. Les indications correctes seront donc «1170 Impôt préalable TVA» et «1171 Impôt préalable TVA». Les abréviations de comptes sont autorisées pour autant qu'elles soient sans équivoque (par ex. Bq/Cré. L&P).
- Lorsque dans les consignes aucune indication n'est mentionnée, les comptes de stocks sont gérés comme des comptes sans mouvement (méthode de l'inventaire intermittent) et les factures doivent être comptabilisées (pas de comptabilité des postes ouverts).
- Le nombre de lignes requis pour la solution ne doit pas nécessairement être le même que le nombre de lignes proposé dans les grilles de solution (par exemple pour les écritures comptables).
- Les résultats intermédiaires et finaux en CHF seront arrondis aux 5 centimes.
- **NOUVEAU** : Par rapport aux examens précédents, les comptes «Créances cartes de crédit» et «Créances cartes de débit» ainsi que «Correction de l'impôt préalable» ont été ajoutés dans l'extrait du plan comptable PME.

Problème 1 – Journal d'écritures et bouclage d'une entreprise individuelle

53,0 points

Situation de départ

L'entreprise individuelle **Tattoo Amanda Borgnon** est un studio de tatouage et de piercing. Outre la **réalisation de tatouages et de piercings** (prestation de service), l'entreprise **vend des articles de piercing** (commerce de détail). Deux collaborateurs à temps partiel travaillent avec Amanda Borgnon.

Les points suivants doivent être pris en compte:

- La clôture s'effectue au 31 décembre 2022. Tous les montants en CHF sont à arrondir aux 5 centimes.
- Le **compte de stock de matériel** (p. ex. encre de tatouage) est géré comme un **compte dormant** (gestion du compte de stock sans inventaire permanent).
- Les **mouvements de marchandises** (commerce de détail), par exemple des bagues de piercing, sont enregistrés selon la méthode de l'**inventaire permanent**.
- La taxe sur la valeur ajoutée est comptabilisée selon la **méthode au net** sur la base des contre-prestations convenues et est calculée selon la méthode effective, pour autant qu'elle soit explicitement mentionnée (p. ex. avec l'indication «TVA 7.7 % incluse»).
- En plus des comptes contenus dans l'extrait du plan comptable PME, vous disposez des comptes **Produits des tatouages** et **Parts privées des frais de véhicules**.

Comptabilisez les opérations suivantes du point de vue de **Tattoo Amanda Borgnon**.

Partie 1: Opérations commerciales durant l'exercice 2022

1. Le studio Tattoo Amanda Borgnon paie la facture déjà comptabilisée pour trois nouvelles chaises de tatouage après déduction d'un escompte de 2 %. Le débit bancaire se monte à CHF 2 719.50 (TVA 7.7 % incluse). Comptabilisez l'escompte, la correction de la TVA et l'avis de débit.

Doit	Avoir	Montant CHF

2. Les prestations de service et les articles de piercing pour un montant de CHF 4 348.00 (TVA 7.7 % incluse) sont déjà comptabilisés, et payés au cours de la semaine 23 par cartes de crédit. L'organisme de cartes de crédit effectue le décompte et le paiement. Comptabilisez l'avis de crédit bancaire de CHF 4 195.80 ainsi que la commission.

3. Réception de la facture mensuelle du garage Montavon pour l'achat d'essence de CHF 225.30 (TVA 7.7 % incluse) concernant la voiture de fonction d'Amanda Borgnon.

Doit	Avoir	Montant CHF

4. Tattoo Amanda Borgnon a acheté de l'encre de tatouage en Allemagne pour EUR 1 530.00. La facture a déjà été comptabilisée. Le montant de la facture est maintenant payé après déduction d'un escompte de 2 %. Comptabilisez séparément l'escompte, le virement bancaire et la différence de change. Pour les conversions, utilisez les taux de change figurant dans le tableau des cours de change en annexe.

Doit	Avoir	Montant EUR	Montant CHF
		Diff. de change	

5. Le client Portmann paie en espèce un tatouage ainsi qu'un piercing comme suit:

Montant du tatouage et du piercing	CHF 430.00 (TVA 7.7 % incluse)
Bague de piercing (or)	<u>CHF 218.00</u> (TVA 7.7 % incluse)
Total	<u>CHF 648.00</u> (TVA 7.7 % incluse)

Le prix d'achat de la bague de piercing se monte à CHF 153.00.

Doit	Avoir	Montant CHF

6. Une facture d'achat de bagues de piercing (commerce de détail) d'un montant de CHF 2 003.20 (TVA 7.7 % incluse) a été payée par erreur par Amanda Borgnon depuis son compte postal privé. Indiquez les écritures nécessaires du point de vue du studio Tattoo Amanda Borgnon.

7. Le client Pierre Routard, dont le tatouage a été réalisé en plusieurs fois, a des problèmes de liquidités et ne paie pas la facture de CHF 3 500.00 (TVA 7.7 % comprise) déjà comptabilisée auprès de Tattoo Amanda Borgnon. Après négociations, il remet à Amanda Borgnon, au lieu du paiement, une moto dont la valeur est estimée à CHF 3 000.00 et qui est exclusivement utilisée par Amanda Borgnon à des fins privées. Le reste de la créance doit être amorti. Comptabilisez le montant de la moto et l'amortissement du reste de la créance.

Doit	Avoir	Montant CHF

8. La facture d'acompte de la caisse de compensation pour le 2^e trimestre 2022, d'un montant de CHF 430.50, est réglée par virement bancaire.

--	--	--

9. Réception de la facture de TVA de CHF 117.45 concernant l'importation de l'encre de tatouage (voir opération 4).

--	--	--

10. Les données suivantes sont à disposition et proviennent des fiches de salaires du mois de novembre des deux collaborateurs:

- Total des salaires nets: CHF 8 842.80
- Total de la part des employés pour les cotisations à l'AVS, l'AI, l'APG et l'AC: CHF 646.40
- Total de la part des employés pour la cotisation à la caisse de pension: CHF 530.00
- Total de la prime pour l'assurance accident professionnel: CHF 303.00
- Total de la prime pour l'assurance accident non professionnel: CHF 80.80
- Total de la contribution aux frais de gestion de la caisse de compensation: CHF 37.50
- Total des cotisations à la caisse d'allocations familiales: CHF 151.50

Sur la base des données ci-dessus, calculez et comptabilisez les salaires nets versés par virement bancaire, puis avec des écritures séparées, la part totale des employés et la part totale de l'employeur concernant les charges sociales. **Les cotisations patronales se limitent au minimum légal.**

11. Le studio Tattoo Amanda Borgnon a organisé le repas de Noël au restaurant du Lion d'or. La facture d'un montant de CHF 516.95 (TVA 7.7 % incluse) a déjà été comptabilisée.

Le tenancier du restaurant se fera faire un tatouage au studio Tattoo Amanda Borgnon fin 2022. Le montant de CHF 700.00 (TVA 7.7 % incluse) sera déduit de la facture du restaurant du Lion d'or pour le repas de Noël, comme convenu. Le restaurateur reste redevable du montant restant.

Doit	Avoir	Montant CHF

12. Un client n'était pas satisfait d'un tatouage qu'il avait fait il y a deux ans. Il l'a donc fait enlever au laser dans une clinique. A fin 2020, des provisions de CHF 3 000.00 avaient été constituées en cas d'un éventuel besoin. Peu avant la clôture de l'exercice 2022, Amanda Borgnon trouve un accord avec le client: le studio prend à sa charge une partie des frais d'intervention au laser à hauteur de CHF 1 700.00 et verse ce montant au client par virement bancaire. Le reste de la provision est dissous sous la forme de produit. Comptabilisez le paiement et la dissolution.

Partie 2: opérations commerciales pour le boucllement au 31.12.2022

1. La prime de CHF 840.00 de l'assurance véhicules à moteur pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 a été payée et comptabilisée en mars 2022. Effectuez la régularisation nécessaire.

--	--	--

2. Comptabilisez les intérêts courus pour le prêt de CHF 600 000.00 accordé par le beau-frère d'Amanda Borgnon à l'entreprise (emprunt à long terme), taux d'intérêt de 1.5 %, dates de paiement des intérêts: 31 mars et 30 septembre.

--	--	--

3. Les comptes ci-dessous indiquent les soldes suivants au 31.12.2022 avant amortissements:

Mobilier et installations	CHF 33 000.00
Cumul d'amortissements mobilier	CHF 12 500.00
Outillage	CHF 18 000.00

- a. Comptabilisez l'amortissement du mobilier à fin 2022 sachant qu'il est amorti de manière indirecte et linéaire au taux d'amortissement maximal autorisé par la loi (voir annexe).

Doit	Avoir	Montant CHF

- b. Comptabilisez l'amortissement de l'outillage à fin 2022 sachant qu'il est amorti de manière directe et dégressive au taux d'amortissement maximal autorisé par la loi (voir annexe).

--	--	--

4. L'intérêt trimestriel **net** crédité sur le compte bancaire s'élève à CHF 18.30. Les frais pour le décompte de décembre s'élèvent à CHF 23.00. Comptabilisez l'intérêt, l'impôt anticipé à calculer et les frais.

5. Amanda Borgnon utilise également le véhicule professionnel à des fins privées. Pour cela, une part privée de 10.8 % de CHF 48 000.00 (valeur d'acquisition) lui est imputée. Le montant ainsi calculé correspond à la part privée, TVA de 7.7 % incluse. Comptabilisez la part privée hors TVA de 7.7 % et la TVA.

6. Le compte privé doit être soldé de la manière habituelle pour les entreprises individuelles. L'excédent au débit du compte s'élève à CHF 28 400.00.

--	--	--

Problème 2 – différents cas

20,0 points

Les cas 1 à 4 peuvent être résolus indépendamment les uns des autres.

Cas 1: Entreprise de production

Sur la base des indications ci-dessous (montants abrégés), complétez les cases vides grisées du compte de résultat de production 2022 de **Bollinger SA**. Inscrivez le nom des comptes manquants et les montants manquants en les précédant du signe «+» ou «-». A la fin, il convient de déterminer la déclaration correcte en cochant la case correspondante. Le résultat (bénéfice ou perte) ne doit pas être calculé. La comptabilité des stocks est tenue sans inventaire permanent. Pour des raisons de simplification, il a été renoncé d'indiquer les chiffres de l'année précédente dans le compte de résultat.

Données (montants en millions de CHF)

- La société Bollinger SA a produit elle-même des machines qui seront achevées à fin 2022 et bientôt utilisées pour son propre atelier de production. Les coûts de production s'élèvent à 12.5, le prix de revient à 13.7, le prix de vente à des tiers serait de 14.8. Il convient d'inscrire à l'actif le montant maximal autorisé par le CO.
- Le stock de produits semi-finis et finis 2022 se présente ainsi: 01.01.: 76.0, 31.12.: 67.2
- Les charges de matériel s'élèvent à 82.7 au 31.12.2022 avant la variation de stock. Le stock de matériel a augmenté de 13.2 en 2022.

Compte de résultat 2022	Mio. CHF
Ventes de produits fabriqués	+582.5
Charges de matériel de production	
Charges de personnel	-255.0
Autres charges d'exploitation	-124.1
Amortissements sur immobilisations corporelles	-58.0
Amortissements des valeurs immatérielles	-7.4
Charges financières	-11.1
Produits financiers	+28.3
Impôts directs	-19.3
Résultat d'entreprise	

Cochez la case correspondant à l'affirmation correcte.

Le **produit** de la production est, par rapport au compte de **Ventes de produits fabriqués**

- ☐ supérieur
 ☐ égal
 ☐ inférieur

Cas 2: Opération d'échange (immobilisation corporelle)

Début 2023, la société **Schmidt SA** échange son unique véhicule contre un nouveau. Tenez les comptes *Véhicules* et *Cumul d'amortissements véhicules* en inscrivant les opérations de a. à c. suivantes dans les comptes. L'ouverture des comptes au 1er janvier 2023 et le prix d'achat du nouveau véhicule sont déjà inscrits dans les comptes. La TVA ne doit pas être prise en compte.

- La valeur d'échange de l'ancien véhicule s'élève à CHF 16 800.00.
- Transfert du cumul d'amortissements existant
- Saisie de la différence de vente (gain ou perte sur la vente)

Texte	Véhicules	Cumul d'amort. véhicules
Solde à nouveau	58 000	44 000
Achat à crédit	76 000	
a. Valeur de reprise		
b. Transfert du cumul		
c. Différence de vente		

Cas 3: Calculs de résultat pour le trafic de marchandises

A la fin d'une période commerciale, les comptes de marchandises de la **Papeterie l'Encrier** présentent les montants ci-dessous, déjà totalisés (montants abrégés). Le trafic des marchandises a été comptabilisé selon la **méthode de l'inventaire intermittent** et la **TVA selon la méthode au net**.

+	Stock marchandises	–	+	Charges marchandises	–	–	Ventes marchandises	+
AB	150			4 900	210		360	8 350
		40		40				
		S 110		S 4 730		S 7 990		
	150	150		4 940	4 940		8 350	8 350

Calculez les résultats suivants:

Prix de revient des marchandises achetées	
Prix de revient des marchandises vendues	
Bénéfice brut (marge brute)	

Cas 4: Réserves latentes

En 2022, l'entreprise de commerce de marchandises **Haplus SA** présente des réserves latentes uniquement sur les postes du bilan *Créances résult. de ventes, Stock de marchandises* ainsi que *Provisions*.

Dans le tableau ci-dessous et dans le compte de résultat 2022, veuillez compléter les montants manquants dans les cases vides grisées (tous les montants sont en millier de CHF). Dans la colonne «*Variation des réserves latentes*» inscrivez également le signe correct («+» ou «-»). Pour terminer, évaluez les affirmations proposées.

	01.01.2022			31.12.2022			Variation réserves latentes
	Valeur externe	Valeur interne	Rés. latentes	Valeur externe	Valeur interne	Rés. latentes	
Ducroire	30		5	23	13	10	+5
Stock marchandises	120	180	60	150			
Provisions	45		15		26	13	-2

Compte de résultat 2022	Externe	Interne
Ventes de marchandises	5 460	5 460
Pertes sur débiteurs	-40	
Charges de marchandises	-2 890	-2 935
Charges de personnel	-1 380	-1 380
Autres charges d'exploitations	-530	
Amortissements	-410	-410
Charges financières	-45	-45
Résultat d'entreprise	+165	

Cochez les trois affirmations exactes concernant la société Haplus SA pour l'année 2022.

Affirmations	exact
La sous-évaluation du stock de marchandises au début de 2022 est de 33 ⅓ % du stock réel (effectif).	
La surévaluation des provisions a, exprimé en pourcentage, diminué au cours de l'année 2022.	
Fin 2022, la correction de valeur sur les créances a été adaptée dans la comptabilité financière avec l'écriture <i>Ducroire à Pertes sur débiteurs</i> 7.	
La modification des réserves latentes doit dans tous les cas être mentionnée dans l'annexe.	
Fin 2022, les fonds propres externes indiqués sont trop bas par rapport aux fonds propres internes.	

Problème 3 – Comptabilité des postes ouverts et taux de dette fiscale nette

11,0 points

Comptabilisez un extrait des opérations commerciales de l'entreprise de production **Weyena SA** pour l'année 2022.

Les points suivants sont à prendre en considération:

- Les factures clients et fournisseurs sont comptabilisées selon la **méthode des postes ouverts**.
- La **TVA** est comptabilisée selon la **méthode au brut** et décomptée au moyen de la **méthode du taux de dette fiscale nette** (TDFN de 3.5 %), selon la contreprestation reçue.
- La gestion des comptes de stocks est traitée selon la **méthode de l'inventaire intermittent**.
- Pour les conversions de change, utilisez le tableau des cours de change annexé.

Si aucune écriture n'est nécessaire pour une opération, veuillez l'indiquer dans la ligne d'écriture avec l'inscription «*pas d'écriture*».

1. Weyena SA vend à crédit au client Borer Sàrl des produits fabriqués.

Montant de la facture: CHF 51 696.00 (TVA 7.7 % incluse)

Doit	Avoir	Montant CHF

2. Weyena SA règle par virement bancaire la facture d'achat de matériel du fournisseur Schneider de CHF 13 785.60 (TVA 7.7 % incluse), après déduction d'un rabais de 5 %.

3. Weyena SA vend des produits fabriqués contre facture au client Jensen Inc. du Danemark:

Prix brut DKK 75 400.00

Rabais accordé de 10 % DKK 7 540.00

Facture au client DKK 67 860.00

Doit	Avoir	Montant DKK	Montant CHF

4. Avis de crédit bancaire pour le virement de Jensen Inc. (voir opération 3) après déduction de 2 % d'escompte.

5. La procédure de poursuite contre le client Monnerat SA a été suspendue faute d'actifs. L'amortissement de la créance de Weyena SA envers Monnerat SA de CHF 3 112.55 (TVA 7.7 % incluse) doit être comptabilisé.

Doit	Avoir	Montant CHF

6. L'excédent au crédit du compte *Ventes de produits fabriqués* s'élève à CHF 863 430.00 au 30.06.2022. Comptabilisez, à la fin du premier semestre, la TVA pour le décompte à l'administration fiscale, ainsi que le virement bancaire pour le montant de la dette de TVA. Le taux de dette fiscale nette est de 3.5 %.

Problème 4 – Diverses affirmations

6,0 points

Pour les affirmations suivantes, indiquez par une croix si elles sont exactes (vrai) ou non (faux).

Affirmations	vrai	faux
Pour les parts sociales de la Sàrl, au moins 20 % de la valeur nominale doivent être libérés lors de la création ou d'augmentations de capital, tout comme pour les actions nominatives d'une société anonyme.		
Si la réserve légale issue du bénéfice s'élève à CHF 180 000, les réserves légales issue du capital à CHF 350 000 et le capital-actions de CHF 800 000 est entièrement libéré, la réserve légale issue du bénéfice ne doit plus être augmentée lors de la répartition du bénéfice.		
Le rapport annuel d'une entreprise individuelle doit toujours comporter une annexe.		
Une violation du principe de clarté (intelligibilité) est toujours aussi une violation de l'interdiction de compensation.		
Si le bénéfice d'exploitation avant le résultat des activités annexes s'élève à CHF 448 000, les amortissements à CHF 180 000, les charges financières à CHF 38 000 et les produits financiers à CHF 6 000, l'entreprise présente un EBITDA de CHF 660 000.		
Pour la présentation des comptes, les avoirs en caisse en EUR peuvent être évalués au maximum au cours d'achat des billets, les créances clients en EUR au maximum au cours d'achat des devises et les dettes fournisseurs en EUR doivent être évalués au moins au cours de vente des devises.		